
ÉDUCATION ET MAÎTRISE DE LA LANGUE

Langues

Parcours scolaires

Éducation et famille

3.1 MAÎTRISE DU FRANÇAIS

Les immigrés, souvent arrivés en France à l'âge adulte ou plus jeunes avec leurs parents, ont été majoritairement élevés dans une langue étrangère, éventuellement associée au français : dans les trois quarts des cas, il s'agissait exclusivement d'une langue étrangère et dans un cas sur cinq du français et d'une langue étrangère. Seulement 7 % des immigrés ont des parents qui leur parlaient exclusivement en français : il s'agit pour l'essentiel d'immigrés arrivés très jeunes ou natifs d'anciennes colonies françaises. Les immigrés venus du Portugal ont très rarement grandi dans un environnement francophone (7 %). À l'inverse, les immigrés originaires du Maghreb sont les plus nombreux à avoir bénéficié d'un tel environnement (36 %). À sexe et âge à l'arrivée comparables, ces différences demeurent.

La grande majorité des immigrés qui n'ont pas été élevés exclusivement en français continuent à utiliser leur **langue maternelle** étrangère à l'âge adulte avec des membres de leur entourage (famille vivant en France et voisinage) : c'est le cas de 87 % d'entre eux. Quelques-uns, 2 %, utilisent leur langue maternelle avec des personnes de leur voisinage sans l'utiliser avec leur famille. Plus les immigrés sont arrivés jeunes ou sont installés en France depuis longtemps, moins ils pratiquent leur langue maternelle et plus le cercle des personnes avec lesquelles ils l'utilisent est restreint ; 64 % de ceux arrivés en 1960 ou avant continuent à l'employer avec leur entourage, contre 91 % pour ceux arrivés depuis 1981. Bien que plus faible parmi ceux arrivés très

jeunes, la pratique de la langue maternelle reste importante : 80 % des immigrés arrivés à 10 ans ou plus jeunes continuent de l'utiliser avec leur entourage. Les immigrés du Maghreb ont eu plus souvent que les immigrés du Portugal des parents qui leur parlaient aussi en français quand ils étaient enfants, mais devenus adultes, ils utilisent aussi souvent leur langue maternelle avec leurs proches.

Dans leur grande majorité, les immigrés dont la langue maternelle n'est pas exclusivement le français considèrent qu'ils maîtrisent la langue française. Seuls 26 % disent éprouver des difficultés à la parler, difficultés qui, dans 38 % des cas, entraînent une gêne lorsqu'ils doivent l'utiliser. À sexe et pays d'origine donnés, c'est l'âge à la migration, plus que l'ancienneté de la présence en France, qui pèse sur le sentiment de maîtriser la langue française. Le fait d'être arrivé jeune et donc d'avoir été scolarisé tôt en France est déterminant : la quasi-totalité des immigrés arrivés avant l'âge de 10 ans considèrent avoir une bonne **maîtrise du français**, contre la moitié de ceux arrivés après 25 ans. Bien que les immigrés du Maghreb soient, dans leur ensemble, parmi ceux dont les parents utilisaient le plus le français pour leur parler, ils sont par la suite parmi ceux qui éprouvent le plus de difficultés à s'exprimer en français. Près du tiers d'entre eux ont ce sentiment.

Les nouveaux arrivants ont aussi souvent une bonne connaissance du français : une large majorité des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration parviennent à s'exprimer en français pour la vie courante.

DÉFINITION

✓ **Langue maternelle** : il s'agit ici de la langue que leurs parents leur parlaient quand les personnes enquêtées étaient enfants (vers l'âge de 5 ans).

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Clanché F. (2002), « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », *Insee Première*, n° 830.

1 - Langue parlée par les parents des immigrés pendant l'enfance

en %

	Français uniquement	Français et autre langue	Autre langue que le français	Ensemble
Âge à l'arrivée en France				
0-10 ans	17	25	58	100
11-19 ans	5	15	80	100
20-25 ans	6	18	76	100
26 ans ou plus	2	14	84	100
Pays d'origine				
Espagne, Italie	4	13	83	100
Portugal	1	6	93	100
Autres pays d'Europe	10	7	83	100
Maghreb	8	28	64	100
Autres pays	8	19	73	100
Ensemble	7	18	75	100

Champ : immigrés âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités, 2003.

2 - Pratique de la langue maternelle à l'âge adulte

en %

	Avec des personnes de l'entourage (famille ou voisinage)	Avec des membres de la famille (conjoint, enfants, autres membres résidant en France)	Avec des personnes du voisinage
Âge à l'arrivée en France			
0-10 ans	79	78	40
11-19 ans	89	87	43
20-25 ans	86	84	47
26 ans ou plus	90	87	51
Période d'arrivée en France			
1960 ou avant	64	62	28
1961-1970	83	82	44
1971-1980	96	95	56
1981 ou après	91	87	48
Ensemble	87	85	46

Champ : immigrés âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire dont les parents ne leur parlaient pas exclusivement en français lorsqu'ils étaient enfants.

Lecture : 79 % des immigrés de langue maternelle étrangère âgés de 10 ans ou moins à leur venue en France utilisent leur langue maternelle d'origine pour parler avec leur entourage.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités, 2003.

3 - Maîtrise de la langue française

en %

	Maîtrise	Mauvaise maîtrise, mais pas de gêne pour la parler	Mauvaise maîtrise et gêne pour la parler	Ensemble
Âge à l'arrivée en France				
0-10 ans	98	1	1	100
11-19 ans	81	13	6	100
20-25 ans	75	17	8	100
26 ans ou plus	57	24	19	100
Pays d'origine				
Espagne, Italie	80	12	8	100
Portugal	73	17	10	100
Autres pays d'Europe	76	13	11	100
Maghreb	68	19	13	100
Autres pays	77	14	9	100
Ensemble	74	16	10	100

Champ : immigrés âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire dont les parents ne leur parlaient pas exclusivement en français lorsqu'ils étaient enfants.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités, 2003.

3.2 TRANSMISSION DES LANGUES

La langue parlée par les parents avec leurs enfants est un élément important de l'intégration linguistique des familles immigrées. En effet, à partir du moment où les parents s'expriment habituellement en français avec leurs enfants, c'est cette langue que ces derniers vont utiliser en priorité et transmettre à leur tour à leurs propres enfants.

Les parents immigrés ayant des enfants scolarisés au collège adoptent majoritairement le français. Dans six familles immigrées sur dix, le père comme la mère s'adressent principalement en français à leurs enfants. Mais la pratique de la langue française est progressive et n'est acquise qu'après un long séjour en France. Elle concerne plus des deux tiers des parents installés depuis plus vingt-cinq ans, mais reste minoritaire dans les familles installées depuis moins de dix ans. Cet impact progressif de la durée de séjour explique une grande partie des disparités selon le pays d'origine. La pratique du français est plus développée parmi les familles originaires d'Algérie, d'Afrique subsaharienne ou du Portugal qui ont connu la colonisation ou sont issues de courants migratoires anciens. À l'inverse, elle est très minoritaire pour les

immigrés venus beaucoup plus récemment de Turquie : seulement deux parents sur dix originaires de ce pays s'adressent dans cette langue à leur enfant.

Dans pratiquement toutes les familles mixtes, le français est la langue de communication entre parents et enfants. Quels que soient le sexe ou l'origine géographique du parent immigré, 94 % des pères et des mères immigrés parlent principalement le français avec leur enfant, et les situations d'usage exclusif de cette langue sont largement majoritaires.

Les pères et les mères immigrés se comportent souvent différemment dans la manière dont ils intègrent le français aux échanges avec leurs enfants. Après trente ans d'installation en France, les mères utilisent plus fréquemment le français. Par ailleurs, l'exercice d'une activité professionnelle s'accompagne toujours chez elles d'une nette intensification de l'usage du français. À l'exception des cadres et professions intermédiaires, les mères utilisent, à catégorie socioprofessionnelle comparable, plus souvent que les pères cette langue pour communiquer avec leurs enfants. C'est parmi les ouvriers non qualifiés que le décalage de comportement est le plus marqué.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré.
- ✓ **Famille mixte** : famille dont un seul des deux parents est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Clanché F. (2002), « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », *Insee Première*, n° 830.

1 - Pratique des langues en famille selon la période d'installation en France

en %

Déclarent parler habituellement avec leurs enfants...	Ensemble	Avant 1965	1965 - 1969	1970 - 1974	1975 - 1979	1980 - 1984	1985 - 1995
Pères							
...le français uniquement (a)	14	22	18	11	14	12	9
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	44	49	48	47	43	38	29
...principalement le français (a + b)	58	71	66	58	57	50	38
...souvent une autre langue, parfois le français	8	5	4	8	6	11	14
...une autre langue uniquement	34	24	30	34	37	39	48
Mères							
...le français uniquement (a)	12	38	19	14	10	9	6
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	44	44	66	54	43	42	30
...principalement le français (a + b)	56	82	85	68	53	51	36
...souvent une autre langue, parfois le français	12	3	1	10	11	14	22
...une autre langue uniquement	32	15	14	22	36	35	42

Champ : familles immigrées ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 22 % des pères immigrés arrivés en France avant 1965 déclarent parler habituellement uniquement le français avec leurs enfants.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Pratique des langues en famille selon le pays d'origine

en %

Déclarent parler habituellement avec leurs enfants...	Familles immigrées						Familles mixtes		
	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc, Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie	Père non-immigré, mère immigrée d'Europe	Mère non-immigrée, père immigré d'Europe	Mère non-immigrée, père immigré du Maghreb
Pères									
...le français uniquement (a)	10	24	17	9	23	3	91	74	75
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	56	31	50	49	41	19	8	20	22
...principalement le français (a + b)	66	55	67	58	64	22	99	94	97
Mères									
...le français uniquement (a)	13	21	14	8	20	1	69	93	84
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	61	38	48	43	48	16	26	6	15
...principalement le français (a + b)	74	59	62	51	68	17	95	99	99

Champ : familles immigrées et mixtes ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997.

Lecture : 10 % des pères immigrés d'origine portugaise déclarent parler habituellement avec leur enfant uniquement le français.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3 - Pratique des langues par les parents immigrés selon la catégorie socioprofessionnelle

en %

Déclarent parler habituellement avec leurs enfants uniquement ou souvent le français	Père	Mère
Artisans ou commerçants	57	ns
Employés	67	74
Ouvriers qualifiés	57	ns
Ouvriers non qualifiés	50	63
Autres catégories (cadres, professions intermédiaires, agriculteurs)	71	67
Inactifs	ns	42
Ensemble	58	56

Champ : familles immigrées ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 57 % des pères immigrés artisans ou commerçants déclarent parler habituellement avec leurs enfants uniquement ou souvent le français.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3.3 NIVEAU D'ÉTUDES DES IMMIGRÉS

En 1999, parmi les 30-49 ans, les immigrés sont deux fois plus nombreux que les non-immigrés à ne posséder au plus que le certificat d'études primaires (CEP), soit 42 % contre 21 %. Ils ont en revanche presque aussi souvent le baccalauréat ou un diplôme du supérieur. Le niveau de formation des immigrés diffère selon le pays d'origine. Parmi les 30-49 ans, les immigrés originaires de Turquie, du Portugal, et dans une moindre mesure du Maroc ou de Tunisie, sont particulièrement nombreux à n'avoir aucun diplôme ou uniquement le CEP : sept immigrés natifs de Turquie sur dix sont par exemple dans ce cas. À l'inverse, une part importante des immigrés originaires des pays européens - autres que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal -, d'Amérique ou d'Océanie sont diplômés du supérieur : ce sont souvent des cadres venus quelques années travailler en France. C'est le cas de 51 % d'entre eux, contre 23 % pour les non-immigrés. Un peu plus du quart des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne possèdent également un diplôme de ce niveau.

Depuis 1982, le niveau d'études des immigrés a nettement progressé. En 1982, seuls 6 % des immigrés âgés de 30 à 49 ans possédaient un diplôme du supérieur ; en 1999, ils sont 21 % dans ce cas. Dans le même temps, la part de ceux qui ne disposent au plus que du CEP a chuté de près de moitié, passant de 81 % à 42 %. Cette élévation du niveau scolaire, partagée par le reste de la population, s'effectue à un rythme plus soutenu pour les immigrés : en 1982, les immigrés étaient deux fois moins nombreux que les non-immigrés à être diplômés du supérieur ; en 1999, ils le sont presque aussi souvent.

Le niveau scolaire atteint par les immigrés dépend de leur histoire migratoire et notamment de leur **âge à l'arrivée en France**. Or, près des deux tiers des immigrés résidant en France en 1999 avaient terminé leurs études avant leur venue en France. Cette proportion augmente naturellement avec leur âge d'arrivée : 23 % des immigrés arrivés entre 7 et 17 ans avaient terminé leurs études dans leur pays contre

83 % de ceux arrivés entre 18 et 24 ans. D'importantes différences existent aussi selon le pays d'origine : parmi les immigrés arrivés en France entre 18 et 24 ans, plus de 90 % des originaires d'Espagne, d'Italie, du Portugal, d'Algérie ou de Turquie avaient déjà achevé leurs études, contre moins de 75 % des natifs d'Afrique subsaharienne ou du Sud-Est asiatique. Ces différences ne traduisent pas seulement une opposition entre des générations anciennes et des générations plus récentes globalement plus scolarisées : parmi les immigrés arrivés entre 18 et 24 ans à partir des années quatre-vingt, les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne ont beaucoup moins souvent terminé leurs études avant la migration que ceux venus du Portugal ou de Turquie.

Quel que soit le pays d'origine, le niveau de formation des immigrés ayant achevé leurs études avant leur venue en France n'a cessé de progresser au fil du temps. Parmi les immigrés venus après la fin de leurs études et encore présents en France en 1999, l'âge moyen de fin d'études s'élève à 18,4 ans pour ceux arrivés entre 1981 et 1999, contre 14,9 ans pour ceux arrivés entre 1962 et 1973.

Parmi les immigrés âgés de 30 à 49 ans, ceux qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité en France ont en moyenne étudié 2,2 ans de plus que leurs condisciples arrivés après la fin de leurs études. L'écart est particulièrement net pour les immigrés originaires du Maroc et d'Afrique subsaharienne. Les immigrés venus d'Afrique subsaharienne âgés de 30 à 49 ans scolarisés au moins en partie en France ont terminé leurs études à 25,3 ans, contre 18,8 ans pour ceux qui avaient achevé leurs études avant leur installation en France. La poursuite d'études supérieures constitue en effet un motif de migration en soi pour une part non négligeable d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne. À l'inverse, la différence est très faible pour les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie où les systèmes scolaires et les taux de scolarisation sont plus proches de ceux de la France.

1 - Niveau de diplôme des personnes âgées de 30 à 49 ans selon le pays d'origine

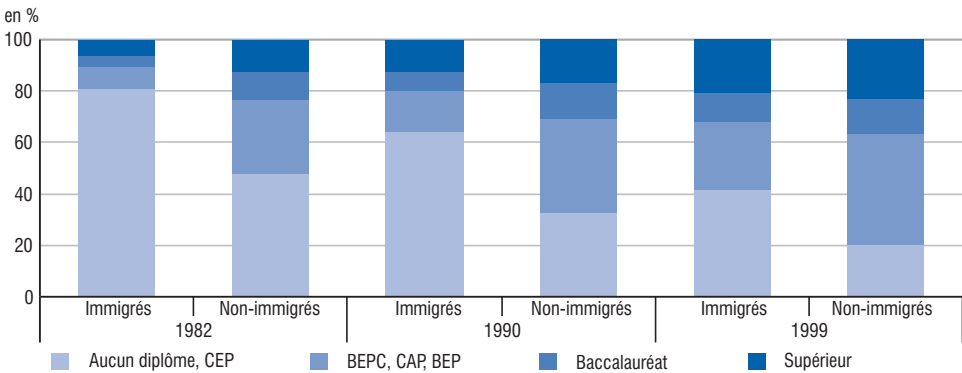
en %

Pays d'origine	Aucun diplôme, CEP	BEPC, CAP, BEP	Baccalauréat	Supérieur	Ensemble
Espagne	31	43	11	15	100
Italie	32	40	12	16	100
Portugal	59	31	5	5	100
Autres pays UE à 15	10	19	20	51	100
Autres pays d'Europe	19	24	20	37	100
Algérie	45	32	8	15	100
Maroc	53	22	9	16	100
Tunisie	48	28	9	15	100
Autres pays d'Afrique	34	24	15	27	100
Turquie	70	18	6	6	100
Cambodge, Laos, Vietnam	42	25	14	19	100
Autres pays d'Asie	30	14	16	40	100
Amérique, Océanie	19	14	16	51	100
Ensemble des immigrés	41	27	11	21	100
Non-immigrés	21	42	14	23	100
Population totale	22	41	14	23	100

Champ : personnes âgées de 30 à 49 ans en 1999, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

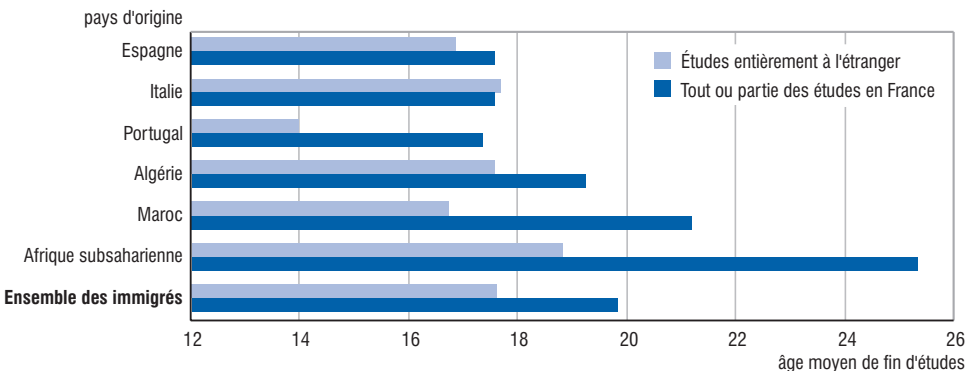
2 - Évolution de la structure des diplômes des immigrés et des non-immigrés



Champ : personnes âgées de 30 à 49 ans à la date du recensement, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Sources : Insee, Recensements de la population, 1982, 1990 et 1999.

3 - Âge moyen de fin d'études selon le lieu d'études et le pays d'origine



Champ : immigrés âgés de 30 à 49 ans en 1999 résidant en ménage ordinaire et ayant achevé leurs études initiales.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

3.4 SCOLARISATION DES ÉLÈVES NON FRANCOPHONES

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique à tous et en particulier aux élèves nouvellement arrivés en France. Ces élèves, qui arrivent tout au long de l'année, sont scolarisés en partie ou entièrement dans des **dispositifs particuliers**. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et rapidement dans une classe ordinaire.

Durant l'année scolaire 2003-2004, 35 600 nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 16 000 dans une école primaire, 17 100 dans un collège, et 2 500 dans un lycée, dont la plupart dans un lycée professionnel (61 %). À cela s'ajoutent environ 4 000 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Les élèves nouveaux arrivants non francophones représentent 4,3 ‰ des écoliers du primaire et 3,7 ‰ des collégiens et lycéens de France métropolitaine. Du fait des courants migratoires, les disparités entre académies sont importantes : 1,5 ‰ des élèves du premier degré de l'académie de Lille sont non francophones, contre 12,4 ‰ pour celle de Corse. De même, seuls 1,2 ‰ des collégiens ou lycéens de l'académie de Nantes sont non francophones, contre 15,1 ‰ pour l'académie parisienne. Au total, près de la moitié des nouveaux arrivants non francophones habitent en région

parisienne (académies de Paris, Créteil et Versailles).

Globalement, en 2003-2004, 82 % des élèves nouveaux arrivants non francophones bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques ou d'un soutien ponctuel. Dans les **écoles primaires**, 74 % des élèves non francophones sont concernés. Les classes d'initiation (CLIN) scolarisent les enfants qui ont le plus besoin de soutien pour une durée en principe limitée à un an alors qu'avec les cours de rattrapage intégré (CRI), les nouveaux arrivants sont intégrés dans les classes ordinaires et regroupés quelques heures par semaine pour une remise à niveau linguistique. Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires. Dans les **collèges** et **lycées**, les dispositifs sont similaires : classes d'accueil (CLA), modules d'accueil temporaire (MAT) ou cursus ordinaire avec soutien. Ensemble, ils accueillent 87 % des élèves non francophones.

Les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : six académies y scolarisent moins de deux tiers de leurs élèves non francophones (Lille, Poitiers, Rennes, Nancy-Metz, Nantes, Caen), et trois académies plus de 90 % (Amiens, Reims, Versailles), voire 100 % pour l'académie de Paris.

DÉFINITION

✓ **Nouvel arrivant non francophone** : tout élève arrivé en France depuis moins d'un an dont la maîtrise de la langue française ou des apprentissages scolaires est insuffisante pour intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. Le ministère de l'Éducation nationale mène, depuis la rentrée scolaire 2001, une enquête auprès des chefs d'établissement visant à les recenser et à connaître le type de dispositif scolaire qu'ils fréquentent.

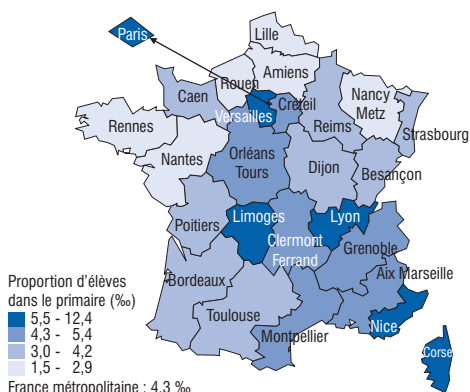
POUR EN SAVOIR PLUS

✓ De Lacerda E., Santolini A. (2001), « Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil », *Note d'information*, n° 01.57, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Scolarisation des élèves non francophones

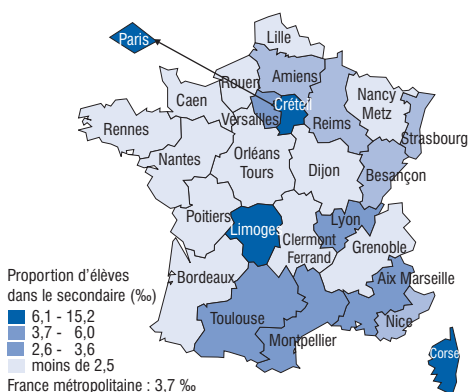
3.4

1 - Les élèves non francophones scolarisés à l'école primaire (année scolaire 2003-2004)



Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enquête sur les élèves non francophones, 2003-2004.

2 - Les élèves non francophones scolarisés dans les collèges et lycées (année scolaire 2003-2004)



Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enquête sur les élèves non francophones, 2003-2004.

3 - Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones en 2003-2004

Académie	Premier degré (primaire)			Second degré (collège et lycée)			Premier et second degré	
	Nombre d'élèves non francophones	Part parmi l'ensemble des élèves (en %)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en %)	Nombre d'élèves non francophones	Part parmi l'ensemble des élèves (en %)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en %)	Part parmi l'ensemble des élèves (en %)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en %)
Aix-Marseille	944	5,4	73	1198	4,8	82	5,0	78
Amiens	322	2,6	81	623	3,5	95	3,1	90
Besançon	277	3,9	64	259	2,6	95	3,1	79
Bordeaux	520	3,0	83	429	1,8	93	2,3	88
Caen	300	3,4	48	254	2,0	84	2,6	64
Clermont-Ferrand	333	4,7	66	187	1,8	94	3,0	76
Corse	189	12,4	66	202	8,9	92	10,3	79
Créteil	1 218	4,5	100	2 354	6,3	73	5,5	82
Dijon	299	3,2	76	266	2,0	96	2,5	85
Grenoble	971	5,0	77	569	2,1	91	3,3	82
Lille	393	1,5	47	939	2,3	53	2,0	51
Limoges	254	7,2	40	405	7,6	95	7,5	74
Lyon	1 358	7,2	88	1 407	5,3	86	6,1	87
Montpellier	797	5,3	73	1 004	4,8	94	5,0	85
Nancy-Metz	376	2,7	37	404	1,9	82	2,2	60
Nantes	460	2,2	44	358	1,2	86	1,6	63
Nice	927	7,7	59	601	3,6	84	5,3	69
Orléans-Tours	750	5,1	57	472	2,2	82	3,4	66
Paris	759	7,4	100	2 477	15,1	100	12,1	100
Poitiers	361	3,9	35	284	2,1	82	2,8	56
Reims	289	3,5	87	419	3,4	92	3,5	90
Rennes	527	2,9	33	473	1,8	81	2,2	56
Rouen	268	2,3	79	383	2,2	97	2,2	89
Strasbourg	494	4,4	80	436	2,8	83	3,5	81
Toulouse	633	4,2	60	791	3,7	84	3,9	73
Versailles	1 966	5,5	93	2 394	4,9	98	5,1	96
Ensemble	15 985	4,3	74	19 588	3,7	87	3,9	81

Champ : élèves de plus de 6 ans, non compris les élèves post-bac.

Lecture : l'académie d'Aix-Marseille accueille 944 élèves non francophones dans le premier degré ; ils représentent 5,4 % de l'ensemble des élèves. 73 % de ces élèves non francophones bénéficient d'un soutien.

Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enquête sur les élèves non francophones, 2003-2004.

3.5 PARCOURS SCOLAIRE DES ENFANTS D'IMMIGRÉS

À la rentrée 1995, près d'un entrant en sixième sur dix appartient à une famille immigrée. Dans la grande majorité des cas (85 %), il s'agit d'enfants nés en France. Par ailleurs, 6 % des élèves vivent dans une famille mixte : seul l'un des deux parents est immigré.

Même quand ils sont nés en France et ont fréquenté l'école maternelle dans des conditions comparables à celles des autres enfants, les enfants d'immigrés restent particulièrement exposés à l'échec scolaire. Parmi les jeunes dont les parents sont immigrés, un sur trois a redoublé à l'école élémentaire, contre seulement un élève sur cinq quand aucun ou un seul parent est immigré. Cette plus grande difficulté se retrouve dans les résultats aux épreuves nationales d'évaluation à l'entrée en sixième : les enfants d'immigrés, filles ou garçons, obtiennent en français et en mathématiques des scores sensiblement moins élevés que les autres. Ils sont aussi plus souvent orientés en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui accueillent les enfants en grande difficulté scolaire ou souffrant de handicaps.

Dans l'enseignement secondaire, la différence de réussite reste prononcée. En fin de troisième, un peu plus du tiers des enfants d'immigrés parviennent en seconde générale et technologique sans avoir redoublé au collège contre la moitié pour les autres élèves. Moins d'un enfant d'immigrés sur quatre a obtenu le baccalauréat général et technologique sans avoir redoublé, contre près du tiers des élèves de famille mixte ou non immigrée. Les enfants de famille immigrée sortent aussi presque deux fois plus souvent du système éducatif sans qualification.

Mais cette moindre réussite n'est pas indépendante du fait que les enfants d'immigrés vivent

souvent dans un **environnement familial** qui, par ses caractéristiques objectives, apparaît moins favorable à la réussite scolaire. Ainsi, les deux tiers d'entre eux appartiennent à une famille ouvrière ; une part à peine inférieure a une mère non diplômée ou vit dans une famille d'au moins quatre enfants. Ils sont aussi plus souvent scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) : près d'un sur trois, contre moins d'un sur dix quand les parents ne sont pas immigrés.

À sexe, structure et taille de la famille, diplôme, activité et catégorie socioprofessionnelle des parents comparables, la moindre réussite des enfants d'immigrés à l'école élémentaire s'atténue fortement. Il n'y a ainsi plus de différence significative avec les autres élèves sur le risque de redoublement à l'école élémentaire. Les écarts de performances aux épreuves nationales d'évaluation apparaissent aussi plus ténus : en français comme en mathématiques, moins de deux points séparent les enfants d'immigrés des autres élèves lorsqu'on neutralise l'effet des variables citées un peu plus haut. Dans l'enseignement secondaire, le constat initial s'inverse même : à situation sociale, familiale et scolaire à l'entrée en sixième comparables, les enfants d'immigrés atteignent plus fréquemment une seconde générale et technologique, obtiennent plus souvent le baccalauréat sans avoir redoublé et sortent moins souvent sans qualification. Un des éléments d'explication est que les parcours ne reflètent pas seulement le degré de réussite, mais aussi les demandes d'orientation. Or, à réussite comparable, les demandes d'orientation des familles immigrées sont toujours plus ambitieuses, ce qui conduit leurs enfants à s'engager davantage dans des études longues.

DÉFINITIONS

✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré. Les élèves qui partagent cette situation sont désignés dans le texte par l'expression « enfants d'immigrés ».

✓ **Famille mixte** : famille dont un seul des deux parents est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales - La société française*, Insee.

✓ Vallet L.-A., Caille J.-P. (1996), « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français - une étude d'ensemble », *Les dossiers d'éducation et formations*, n° 67, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1 - Scolarité dans l'enseignement primaire des élèves entrés en sixième en 1995

	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée		
	Ensemble	dont enfants d'ouvriers		Ensemble	dont enfants nés en France	dont enfants nés à l'étranger
Part d'élèves qui...						
... ont été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle (en %)	86,2	85,1	84,1	83,5	90,3	46,9
... n'ont pas redoublé à l'école élémentaire (en %)	81,5	73,2	79,4	65,2	65,3	64,5
... ont redoublé plus d'un niveau (en %)	1,8	2,7	1,2	3,3	3,0	5,1
... ont été orientés en SEGPA (en %)	2,2	4,1	2,2	4,1	4,1	4,5
Notes aux épreuves nationales d'évaluation de 6^e (sur 100)						
Moyenne en français	68,5	62,8	67,7	58,8	58,6	59,9
<i>dont garçons</i>	65,5	59,0	64,9	55,3	55,3	55,5
<i>filles</i>	71,8	66,7	70,5	62,8	62,5	64,4
Moyenne en mathématiques	66,0	59,8	64,3	55,4	55,1	57,0
<i>dont garçons</i>	65,9	58,8	65,0	55,1	54,8	56,9
<i>filles</i>	66,1	60,8	63,7	55,7	55,4	57,1

Champ : élèves scolarisés en 6^e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : 83,5 % des enfants de famille immigrée ont été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Scolarité dans l'enseignement secondaire des élèves entrés en sixième en 1995

en %

Part d'élèves qui...	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée		
	Ensemble	dont enfants d'ouvriers		Ensemble	dont enfants nés en France	dont enfants nés à l'étranger
... n'ont pas redoublé la 6 ^e et la 5 ^e et ont atteint la 4 ^e générale	73,4	60,6	71,0	62,7	62,9	62,0
... n'ont pas redoublé au collège et ont obtenu le brevet	58,3	42,8	56,5	42,2	42,1	42,6
... n'ont pas redoublé au collège et ont été orientés en seconde générale et technologique	50,3	33,0	51,6	37,8	37,5	39,5
... ont atteint la terminale générale et technologique sans avoir redoublé au collège et au lycée	35,9	22,1	37,7	27,3	27,3	27,0
... ont obtenu le baccalauréat général ou technologique sans avoir redoublé au collège et au lycée	31,5	18,2	32,9	22,1	22,0	23,1
... sont sortis de l'enseignement secondaire sans qualification	6,1	9,2	6,6	10,7	11,1	8,6

Champ : élèves scolarisés en 6^e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : 62,7 % des enfants de famille immigrée ont atteint la 4^e générale sans avoir redoublé depuis l'entrée au collège.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3 - Environnement familial des élèves entrés en sixième en 1995

en %

	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée		
	Ensemble	dont enfants d'ouvriers		Ensemble	dont enfants nés en France	dont enfants nés à l'étranger
Part d'élèves vivant dans une famille...						
... dont la personne de référence est ouvrier	31,7	///	36,1	68,5	71,0	55,4
... dont le père n'a aucun diplôme	12,1	24,5	16,6	58,3	61,8	39,3
... dont la mère n'a aucun diplôme	14,0	25,6	22,3	62,6	65,8	44,3
... dont la mère est active	74,4	68,5	69,9	44,0	42,4	52,4
... comprenant au moins quatre enfants	19,5	23,0	24,0	63,2	65,4	51,7
Part d'élèves scolarisés dans une zone d'éducation prioritaire en 1995 - 1996	8,5	11,7	12,8	30,7	32,3	22,0

Champ : élèves scolarisés en 6^e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : 68,5 % des enfants de famille immigrée vivent dans une famille dont la personne de référence est ouvrier.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3.6 ATTENTES SCOLAIRES DES FAMILLES

Bien que leurs enfants soient, en raison de leurs caractéristiques sociodémographiques, particulièrement vulnérables à l'échec scolaire, les familles immigrées attendent beaucoup de l'école. Les deux tiers d'entre elles souhaitent que leur enfant poursuive ses études au moins jusqu'à 20 ans contre un peu plus de la moitié pour les familles non immigrées. De même, malgré les plus grandes difficultés scolaires de leur enfant, les familles immigrées voudraient aussi souvent que les autres que leur enfant termine sa scolarité secondaire avec un baccalauréat général. Ce haut niveau d'**aspirations scolaires** les distingue fortement des ouvriers non immigrés dont ils sont pourtant très proches par certains côtés. Par rapport à ces derniers, les familles immigrées sont deux fois moins nombreuses à vouloir que leur enfant soit orienté vers l'enseignement professionnel ou l'apprentissage et croient presque deux fois plus souvent à l'utilité professionnelle des études supérieures.

Comme les autres parents, les immigrés expriment des attentes d'autant plus fortes que leur enfant obtient de bons résultats. Mais le souhait d'une poursuite d'études au moins jusqu'à 20 ans reste chez eux toujours majoritaire, même lorsque leur enfant rencontre de grandes difficultés scolaires.

C'est parmi les familles originaires d'Algérie et d'Europe (hors Portugal) que le souhait d'études longues est le plus prononcé. Ces familles sont aussi parmi celles qui croient le plus à l'utilité professionnelle des diplômes de l'enseignement supérieur. En revanche, les parents originaires du Portugal sont moins nombreux que les autres immigrés à se détourner de l'enseignement professionnel et à penser que les études supérieures constituent la meilleure garantie contre le chômage. Plus

souvent artisans et ouvriers qualifiés, ces familles portent un regard plus positif sur les cursus professionnalisés et disposent du réseau relationnel qui permet à leur enfant d'accéder dans de bonnes conditions à l'apprentissage.

Les **opinions** des familles immigrées sur le système éducatif sont bien en phase avec leur niveau d'aspiration scolaire élevé. Si elles expriment en moyenne une satisfaction égale ou supérieure à celle des autres parents en matière de prise en charge pédagogique des élèves, elles sont en revanche plus critiques sur la discipline et la sécurité des établissements et, dans l'enseignement public, sur le niveau scolaire du collège. Ces différences d'opinion peuvent toutefois refléter le fait qu'au-delà du secteur ou de l'appartenance ou non de l'établissement à une zone d'éducation prioritaire (ZEP), leurs enfants vivent souvent dans des environnements scolaires plus difficiles que les autres élèves. C'est d'ailleurs dans le secteur public hors ZEP, où l'hétérogénéité des établissements est la plus grande, que le décalage d'opinion avec les autres parents est le plus marqué. Comme ces derniers, les immigrés ont aussi tendance à être plus satisfaits de l'établissement quand il appartient au secteur privé que lorsqu'il relève du secteur public.

Les **familles mixtes** partagent avec les familles immigrées un haut niveau d'ambition scolaire pour leurs enfants. Mais appartenant à des milieux sociaux plus favorisés et plus diplômés, elles évaluent de manière plus critique le fonctionnement pédagogique des établissements. Quel que soit le secteur, ce sont les familles mixtes qui émettent les opinions les moins favorables sur l'encadrement des élèves pour assurer leur réussite et la prise en charge des élèves en difficulté.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré.
- ✓ **Famille mixte** : famille dont un seul des deux parents est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Aspirations scolaires des parents

en %

	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée						
	Ensemble	dont ouvriers		Ensemble	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc, Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie
Part de parents souhaitant que leur enfant ...										
... termine sa scolarité secondaire avec un bac général	46	29	52	44	29	58*	50	45	39*	ns
... entre en apprentissage ou prépare un diplôme d'enseignement professionnel	23	36	20	18	25	14*	16	18	19*	ns
... poursuite ses études jusqu'à 20 ans ou plus	55	44	65	66	56	64	71	67	69	55
Part de parents pensant que les diplômes du supérieur sont les plus utiles pour trouver un emploi	35	18	41	32	16	41	36	35	29	24

* Ces proportions sont calculées sur des effectifs qui se situent entre 92 et 100 familles. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

Champ : familles ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 46 % des parents non immigrés souhaitent que leur enfant achève ses études secondaires avec un baccalauréat général.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Niveau d'aspiration et perception de l'utilité professionnelle des études supérieures

en %

Degré de réussite scolaire estimé par les parents en fin de troisième année d'études secondaires	Famille non immigrée		Famille mixte		Famille immigrée	
	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans ou plus	Diplômes du supérieur les plus utiles pour trouver un emploi	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans ou plus	Diplômes du supérieur les plus utiles pour trouver un emploi	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans ou plus	Diplômes du supérieur les plus utiles pour trouver un emploi
Grandes difficultés	35	15	43	18	52	20
Un peu de difficultés	46	23	57	27	63	25
Assez bon élève	62	43	72	49	68	36
Excellent élève	77	61	83	67	80	55
Ensemble	55	35	65	41	66	32

Champ : familles ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 35 % des parents non immigrés estimant leur enfant en grande difficulté scolaire souhaitent que leur enfant poursuive ses études jusqu'à 20 ans ou plus et 15 % déclarent que les diplômes du supérieur sont les plus utiles pour trouver un emploi.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3 - Perception de la qualité de l'enseignement et de l'établissement fréquenté par l'enfant

en %

	Établissement public hors ZEP			Établissement public en ZEP			Établissement privé		
	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée
Part de parents se déclarant satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu au collège	83	79	76	78	77	76	90	88	84
Part des parents considérant qu'il s'agit d'un établissement...									
... bien tenu	86	83	75	78	73*	70	94	89	87*
... où les élèves sont en sécurité	77	73	71	59	53*	55	92	89	87*
... qui accepte de prendre en charge les élèves en difficulté	65	60	69	70	68*	71	75	65	66*
... qui encadre de près les élèves pour assurer leur réussite	51	47	60	52	49*	58	82	75	84*
... qui a su maintenir un bon niveau	73	71	67	63	62*	59	82	84	81*

Champ : familles ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 83 % des parents non immigrés scolarisant leur enfant dans un établissement public hors ZEP déclarent être satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu au collège.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3.7 RELATIONS DES PARENTS AVEC LE SYSTÈME SCOLAIRE

Les familles immigrées rencontrent en moyenne plus de difficultés à accompagner leur enfant dans ses études et ont moins de contacts avec l'institution scolaire. À l'intérieur de la sphère familiale, l'aide aux devoirs et les conversations sur ce que l'enfant apprend au collège y sont moins fréquentes que dans les autres familles. Cette moindre implication relative des parents trouve son origine dans leur faible niveau de diplôme et leur moins bonne maîtrise de la langue française. Elle est aussi liée au fait que nombre de parents immigrés n'ont pas été eux-mêmes à l'école. Mais à niveau d'étude des parents équivalent, l'**aide parentale** reste moins fréquente parmi les enfants d'immigrés. Presque toujours, la faiblesse relative de l'aide parentale est compensée par un engagement plus soutenu des frères et sœurs. Les parents immigrés sont plus nombreux à n'avoir jamais rencontré d'enseignants. Même si elle concerne une majorité d'entre eux, la participation aux réunions de début d'année scolaire reste moins fréquente que pour les autres parents (70 % contre 84 %). Dans les familles immigrées, les relations avec les professeurs sont plus souvent confiées aux pères (17,5 % contre 6,7 % pour les familles non immigrées). Par ailleurs, les immigrés adhèrent très peu aux associations de parents d'élèves, même moins que les parents non immigrés ouvriers, et leur élection comme délégué de parents au conseil de classe ou d'établissement reste exceptionnelle.

Ces différences de comportement varient selon le **pays d'origine**. Davantage diplômés, les immigrés venus d'Europe (hors Portugal) se différencient peu des parents nés en France ; seules une participation plus faible aux associations de parents d'élèves et une moindre connaissance du droit d'appel les distinguent. À l'opposé, les familles venues de Turquie, issues d'une immigration plus

récente et maîtrisant mal le français, rencontrent le plus de difficultés d'implication : seuls 16 % des parents originaires de ce pays aident leur enfant pour ses devoirs et près du tiers n'ont jamais rencontré d'enseignants. Les parents originaires du Portugal sont proches des familles non immigrées en termes de scolarisation dans le privé ou de délégation exclusive à la mère des contacts avec les enseignants ; ils s'en distinguent par une aide aux devoirs plus faible, un niveau d'échange sur ce que l'enfant apprend moins soutenu et une quasi-absence dans les associations de parents d'élèves. Une situation analogue apparaît pour les familles d'origine algérienne. Comparables aux familles d'ouvriers non immigrés pour les relations avec les enseignants, elles en sont très éloignées en matière d'aide aux devoirs, de délégation à la mère des contacts avec le corps professoral, de connaissance du droit d'appel ou encore de participation aux associations de parents d'élèves.

Cette moindre implication ne reflète pas un manque d'intérêt pour les études de l'enfant. En effet, pour les comportements qui ne nécessitent pas un haut niveau de diplôme ou une maîtrise du français, la différence avec les familles non immigrées s'efface, voire s'inverse. Ainsi, à l'exception des originaires de Turquie, les parents immigrés ont ainsi au moins autant recours aux cours particuliers que les ouvriers non immigrés. De même, les parents immigrés inscrivent davantage leur enfant à une bibliothèque.

Les parents immigrés ou non aident d'autant plus leur enfant qu'ils sont diplômés. Avec l'élévation du niveau de diplôme ou de maîtrise du français, l'implication des mères immigrées a aussi tendance à prendre le pas sur celle des pères ; en cela le comportement éducatif des parents immigrés se rapproche de celui des autres parents d'élèves.

DÉFINITION

✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Les relations des parents avec le système scolaire

en %

	Famille non immigrée		Famille immigrée						
	Ensemble	dont ouvriers	Ensemble	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc, Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie
Parents sans diplôme									
Père	12,1	24,5	58,3	48,3	21,9	73,0	68,4	53,4	66,1
Mère	14,0	25,6	62,6	55,4	21,4	73,2	76,6	56,6	72,9
Scolarisation dans le privé	20,3	15,0	7,4	14,4	19,2	4,4	4,1	7,6	3,4
Rôle de la famille									
Le père ou la mère est à la maison quand l'enfant rentre du collège	61,4	64,0	58,0	48,3	61,2	66,9	60,7	46,0	54,0
Les parents parlent régulièrement avec l'enfant de ce qu'il apprend au collège	67,3	63,9	43,0	47,8	59,5	43,9	43,1	44,4	19,0
Aide, soutien scolaire									
L'enfant est aidé dans ses devoirs par ses parents	75,9	74,5	35,9	36,5	55,4	28,6	37,1	44,4	16,0
L'enfant est aidé dans ses devoirs par ses frères et sœurs*	37,2	40,9	56,6	47,4	37,0	64,7	62,7	48,0	53,4
L'enfant suit des cours particuliers	10,1	7,4	8,5	10,8	9,9	7,4	8,4	8,7	3,0
L'enfant est inscrit dans une bibliothèque	43,8	38,1	57,1	52,2	50,5	58,3	62,7	63,0	41,0
Rencontres avec les enseignants									
Les parents n'ont jamais rencontré d'enseignant	8,2	10,3	17,8	15,8	13,2	12,3	16,7	17,5	32,0
Les parents ont assisté aux réunions de début d'année scolaire	83,7	79,5	69,8	75,9	76,9	76,2	68,1	68,3	53,0
Les parents ont demandé à rencontrer un enseignant	34,7	32,7	27,3	25,6	33,9	30,5	31,4	30,2	15,0
Seule la mère a rencontré un enseignant	51,3	51,6	27,4	48,3	45,5	26,8	18,5	30,2	12,0
Seul le père a rencontré un enseignant	6,7	6,6	17,5	7,4	9,1	16,7	23,7	25,4	17,0
Connaissance du droit d'appel à la décision d'orientation de fin de 3^e	81,5	76,4	59,1	52,2	69,4	60,6	61,8	65,1	46,0
Associations de parents d'élèves									
Les parents adhèrent à une association de parents	16,3	8,7	3,7	1,5	7,4	3,4	3,3	7,9	2,0
L'un des parents est délégué au conseil de classe ou d'établissement	10,6	5,6	2,0	1,5	3,2	0,5	2,5	3,3	1,6

* Conditionnellement au fait d'avoir un frère ou une sœur plus âgé.

Champ : familles dont les parents ont au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997.

Lecture : 61,4 % des parents non immigrés déclarent être présents au domicile lorsque l'enfant rentre du collège.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Aide parentale aux devoirs selon le niveau de diplôme et la pratique du français

en %

Part de parents qui déclarent aider leur enfant dans son travail scolaire à la maison	Famille non immigrée		Famille immigrée	
	Père	Mère	Père	Mère
Diplôme le plus élevé des parents				
Aucun diplôme	33,9	58,6	13,6	14,2
Certificat d'études primaires	42,4	62,7	24,6	30,6
Brevet, CAP ou BEP	55,6	73,4	43,9	52,3
Baccalauréat ou diplôme de l'enseignement supérieur	65,3	78,7	54,6	61,9
Langue utilisée pour s'adresser aux enfants				
Exclusivement une autre langue que le français	///	///	10,0	6,1
Souvent une autre langue, parfois le français	///	///	20,1	17,2
Souvent le français, parfois une autre langue	///	///	26,7	31,9
Le français exclusivement	///	///	41,3	55,4
Ensemble	48,7	71,0	23,3	26,2

Champ : familles immigrées ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 33,9 % des pères non immigrés sans diplôme déclarent aider leur enfant dans le travail scolaire à la maison.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.